Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_65-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Stéphane BOULAHBAS ; Emmanuelle BRACCO ; ; Virginie JEGAT ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Maud ALLIBE ; Michaël FAVIER ; Laura PARET ; Berthine SAVIGNAN ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Loïc RENAUDEAU

Membres absents : Guillaume GEORGE

Pouvoirs : Guillaume GEORGE à Loïc RENAUDEAU

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 26 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 22 septembre 2026

Secrétaire : Laura PARET

2026-65 – ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES – 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L1617-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les états des titres irrécouvrables établis par Madame la Comptable publique ;

Considérant que Madame la Comptable publique a transmis les listes des créances qui ne peuvent pas être recouvrées ;

Considérant que dans ce cas il convient de les admettre en non-valeur ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

Exercice	Titre	Imputation	Montant
2022	T-411-1	6541	140 €
2023	T-176-1	6542	93.75 €
2024	T-489-1	6541	187,28 €
Total			**421,63 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_65-DE

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 octobre 2026

La Maire,
Magalie VEYRIER

La secrétaire de séance,
Laura PARET